

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route - Avertisseur optique -

Feux de croisement 2/DROTT A1080 Feux de position 2/ds. feux de

Feux de gabarit - croisement

Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 88 (A)

Essuie-glace 1/lorsqu'avec cabine Lave-glace -

Feux arrières 2/séparés Catadioptrés 2/séparés ø 80

Feux stop 2/comb. avec clign. Feux de recul -

Eclair. plaque contrl 1/comb. à gche. Plaque forme haute/oblongue

Rétroviseur lorsqu'avec cabine Indic. vitesse -

Indic. direction clign. 4/avec lampe-témoin

AV orange latér. - AR orange

Avert. clign. - Lampes de travail -

Feux complémentaires : -

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot à moteur

Marque & type AEBI TP 1000 A

Moteur MAG 1045 SRL

Homologation n° CH 4005 10

Forme de la carr. Pont

Places ass. : Total 2 (2 avant)

Poids à vide 885 \$ Carburant B

CV 2,29

Charge utile 1870 \$ Cylindrée 450 cm³

Poids total 2755 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = TP 10 6092

- *) Vitesse : 25 km/h à 3400 t/min au moteur
- Plombage : 1/ sur vis de butée du levier du régulateur
- **) Pneumatiques : à partir du No de châssis 7000, AV et AR 8-15 6PR = 1850 kg (2,5) sur demande pneus jumelés à l'arrière = contrôler la voie.
- §) Carrosserie : lorsque les dimensions du pont diffèrent du BT = répartition du poids de cas en cas.
- Equipement : doit être contrôlé lors de l'immatriculation.

Lieu et date de l'expertise
Berne, 2.4.69

Burgdorf, 17.10.69

La commission d'expertise